

Les "déchets ménagers"

Il est loin le temps où chacun transportait, avec sa brouette, ses déchets ultimes à la décharge communale. Depuis cette époque la nature et le tonnage des ordures ont changé, tenant compte de cette évolution, la Commune a alors créé un service de ramassage des ordures, lesquelles étaient entassées dans une décharge. Quand le tas devenait trop important on y mettait le feu. Inutile de dire qu'avec la prolifération des matières plastiques, de telles pratiques devinrent rapidement incompatibles avec la protection de l'environnement.

La création des SIVOM, des communautés de communes, a permis d'aborder le problème à un échelon supra communal. Dans notre secteur, les communes ont délégué la compétence « déchets ménagers » à la Communauté de Communes du Pays de Muzillac (CCPM). Celle-ci en assure la collecte mais a délégué leur traitement au SYSEM (Syndicat du Sud Est du Morbihan) qui regroupe sept EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal), soit au total soixante-dix communes. Ces délégations en cascade vers des structures plus importantes permettent des économies d'échelle, mais éloigne le citoyen du problème qu'il génère.

Au plan Départemental.

Le « Morbihannais moyen » produit 600 kg de déchets ménagers par an. Ils se répartissent en 250 kg d'ordures ménagères (OM), 100 kg en collecte sélective (verre, papier, emballages ménagers), 250 kg d'apports variés en déchetteries. Ces chiffres proviennent du projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers qui s'élabore actuellement. On peut les retrouver sur le site : www.nosdechetsenquestion.fr.

Le projet de plan départemental s'articule autour de trois axes principaux :

- Réduire la production de déchets à la source.
- Privilégier la valorisation des déchets triés pour réduire la quantité de déchets ultimes.
- Traiter dans le Morbihan les déchets résiduels, en recherchant des solutions locales.

A noter qu'actuellement, quatre EPCI sont en charge du traitement. Sur notre secteur, le SYSEM n'a d'autres solutions, pour l'instant, que d'évacuer les OM vers un centre d'enfouissement près de Laval.

Au niveau de la CCPM.

Comme il a été écrit précédemment la Commu-

nauté de Communes est en charge de la collecte des déchets ménagers. Elle se fait par ramassage en porte à porte et en points de regroupement ou par apport volontaire en déchetteries (actuellement au nombre de trois).

Les quantités :

Pour l'année 2006, sur les six communes de la CC (Ambon, Arzal, Billiers, Le Guerno, Muzillac, Noyal-Muzillac) il a été collecté 3562 tonnes d'ordures ménagères, 1148 tonnes de déchets triés (verres, papiers, emballages ménagers) et 3070 tonnes en déchetteries. Si l'on rapporte ces chiffres à la population DGF : 13352 h (elle inclut les résidences secondaires), on arrive à peu de chose près aux moyennes départementales.

Quelques indications sur les coûts.

En 2006 pour les OM le coût total était de 160 €/t (63 €/t pour le ramassage et 97 €/t pour le traitement). Toutes les valeurs sont données en HT.

Pour le verre et le papier les coûts d'enlèvement sont de 23 €/t et de 26 €/t.

Pour les déchetteries les prix de revient est de 75 €/t

Ces quelques chiffres sont explicites.

Le coût de la collecte et du traitement est considérable. Pour l'ensemble du service « déchets ménagers » (ordures ménagères, tri sélectif, déchetteries, compostage) le budget 2007 de la CC (constituée maintenant de 8 communes) prévoit une dépense de fonctionnement de 2,034 M€. Elle est équilibrée par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payée par les particuliers) et par la redevance, acquittée par les entreprises ; s'y ajoutent diverses petites recettes. Ce budget « déchets ménagers et assimilés » correspond à 40 % du budget de fonctionnement total de la CC. Il va sans dire qu'il est de la plus grande importance d'agir pour réduire ce coût.

Les ordures ménagères **non triées** (la poubelle grise) constitue **la partie la plus onéreuse**. Pour la réduire il faut améliorer le tri. Certains d'entre nous n'ont pas encore compris ou n'ont pas voulu faire l'effort de trier le verre, de trier le papier, de trier les emballages ménagers, de composter les déchets fermentescibles. L'ensemble va à la poubelle. Ce comportement n'est plus admissible.

Pour améliorer les choses, la CC a organisé plusieurs campagnes d'information. Des ambassadeurs du tri sont passés chez les particu-

liers pour expliquer, pour convaincre d'un tri bien fait. L'ambassadrice Fabienne Mahé, embauchée pour six mois, a pour mission de continuer la communication, d'effectuer des contrôles de qualité et de réfléchir à de nouveaux champs d'actions.

Une prise en compte au niveau communal.

Bien que la Commune ait délégué sa compétence « déchets ménagers » à la CC, elle ne doit pas, pour autant, se désintéresser du problème. Il nous concerne tous.

C'est dans cette optique qu'après débat en conseil municipal il a été créé un groupe de réflexion constitué d'élus et de citoyens intéressés par le sujet (le groupe reste ouvert....).

Une première réunion s'est tenue le 18 avril dernier. Cette prise de contact a permis de présenter l'organisation du service public d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et de préciser les compétences des diverses collectivités. Au terme d'une réunion riche

en débats d'idées sur les améliorations à apporter à nos pratiques, il est ressorti plusieurs axes de travail :

- **Au niveau communal** : Observer le système en place et réfléchir à des améliorations, avec des actions sur les points de collectes. Organiser des réunions de quartiers pour informer et convaincre la population d'adopter de meilleures pratiques.

- **Au niveau de la CCPM** : Organiser une enquête sur la perception qu'ont les usagers de la problématique déchets, de façon à aider les élus dans leurs réflexions sur l'amélioration du système en place.

- **Au niveau national** : Interpeller nos élus nationaux sur la mise en place d'un cadre législatif plus contraignant pour les producteurs de déchets à la source.

Il faut bien comprendre que l'élimination des déchets sera d'autant plus facile qu'il y en aura moins. Cela est l'affaire de tous.